



Voiture perso pour déplacements pro

Par **peggy972**, le **27/10/2009** à **00:01**

Bonjour,rnrnJ'ai été embauché le 21 juillet 2009 en CDI avec 3 mois de periode d'essai dans une entreprise, en qualité de commerciale.rnrnJ'utilise mon véhicule perso pour les déplacements pro (mon vehicule a 7 CV).rnrnLa société me rembourse 50 cts/km.rnrnOr depuis mon arrivée dans l'entreprise, mon véhicule (12 ans d'age) tombe régulièrement en panne. a ce jour, j'en ai eu pour près de 2000 euro de réparations.rnrnAlors que la société ne ma versé en indemnités que 950 e (barème kmetrique).rnrnAprès une nouvelle panne due a l'embrayage HS, je suis allée voir ma direction afin de leur demander une solution temporaire afin que je puisse effectuer mes nombreuses visites clients. (voiture de location)rnrnOn ma répondu que ce n'était pas possible et que je devais m'acheter un autre vehicule ! (bien sur, je n'en ai pas les moyens). rnrnRien n'est stipulé dans mon contrat de travail quand à l'utilisation de mon vehicule perso et des dispositions que je dois prendre si mon véhicule est en panne.rnrnMa question : Peut on me licencier pour le motif "véhicule hors d'usage" ? rnrnMerci pour vos réponses

Par **julius**, le **27/10/2009** à **14:27**

Bonjour,rnrnC'est à l'employeur , sauf stipulation contractuelle ou conventionnelle de donner à ses salariés les moyens de travailler.rnrnCependant , vous êtes certainement sous le régime du paiement au pourcentage ; Vous serez donc directement impliqué et pénalisé .rnrnDans un premier temps , j'informerais PAR ECRIT (en AR) votre employeur de l'impossibilité à votre niveau de vous déplacer dans le cadre du travail avec votre véhicule personnel , et de bien vouloir trouver rapidement une solution afin de résoudre ce probleme .rnrnAttendez sa réponse , qui serait un début de preuve en cas de licenciement abusif.